



## DÉLIBÉRATION

### du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 6 mars 2020

#### Délibération n°08-2020 : Approbation du principe de raccordement de l'Université au futur réseau de chaleur de Lanveur à Lorient

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Bretagne-Sud ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : Décide, à l'unanimité, d'approuver le principe de raccordement de l'Université au futur réseau de chaleur de Lanveur à Lorient dans les conditions précisés dans le courrier du 17 février 2020 du Président Directeur Général de Société Publique Locale Bois Énergie Renouvelable.

Article 2 : Décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs et autorisations nécessaires au Président, avec faculté de délégation, à l'effet de signer les différentes pièces composant le contrat d'abonnement avec la Société Publique Locale Bois Énergie Renouvelable, tout et autant que les conditions qui y figureront seront conforme avec celles décrites dans le courrier susnommé, notamment que le prix de vente global de la chaleur n'excède pas 93,51€TTC du MWh utile en année 1 d'exploitation du réseau de chaleur.

Membres en exercice : 30  
Membres présents : 18  
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 25  
- Pour : 25  
- Contre : 0  
Abstention : 0

*Visa du Président*

*Jean Peeters*

Documents en annexe : Projet de conception, de construction et d'exploitation du réseau de chaleur Lanveur ; Convention de DSP entre la ville de Lorient et la SPL Bois Energie Renouvelable ; Courrier du 26 juillet 2018 du Président de l'UBS au Président de Lorient Agglomération ; Courrier du 17 février 2020 du PDG de la SPL Bois Energie Renouvelable au Président de l'UBS ; Police d'abonne au service de la distribution publique de chaleur pour l'UBS ; Projet de règlement de service relatif à la production, au transport et à la distribution de chaleur sur le territoire de Lorient – réseau de Lanveur Kerjulaude.